

Nous l'affirmons de nouveau, il est grandement désirable que le rapport des surintendants de l'Asile soit, tous les ans, soumis à la Législature sous forme imprimé, comme le sont les divers documents des départements publics, afin de fournir en temps opportun, à tous les intéressés, les informations officielles dont ils peuvent avoir besoin.

L'Association des médecins surintendants des Asiles américains et canadiens comprenant l'immense bien qui pourrait résulter, pour les établissements destinés aux aliénés, de l'échange réciproque des observations de leurs directeurs sur les divers besoins de leurs institutions, sur les améliorations introduites ou exigées, et sur la régie interne aussi bien que sur le traitement médical, a cru devoir passé des résolutions requérant, obligeant ses membres de faire échange de leur rapport annuel, d'adopter un même format afin de faciliter la reliure de ces documents pour les conserver sous forme de série.

Grâce à l'intérêt porté aux infortunés aliénés, la Législature a depuis 1872, (10 ans) répondu au philanthropique appel des médecins spécialistes, et n'est pas restée en arrière des autres provinces de la Puissance ou des Etats de l'Union, en nous fournissant un nombre suffisant de rapports tels que demandés pour échanger avec les institutions étrangères de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de la Belgique et autres. Ainsi, il nous est permis de nous rendre compte, avec exactitude, de la situation faite aux aliénés à l'étranger et de profiter des conseils et des observations d'hommes éminemment qualifiés : ce qui contribue puissamment à nous maintenir à la hauteur de nos obligations et nous stimule à marcher de pair avec les institutions sœurs.

Au 1er juillet 1880 nous avons sous traitement 957 patients dont 481 hommes et 476 femmes.